

Florilège de questions à poser en stage...

1. Quel est le bilan pour la réforme du lycée dont s'inspire celle du collège ?
Quand aurons-nous connaissance du rapport promis ?

EPI et AP

2. Si les 3h sont utilisées pour financer des groupes dans des disciplines ou en AP, et qu'il n'y a donc plus d'heures pour financer des co-animations pour les EPI, comment fait-on ? De l'interdisciplinaire chacun dans son coin ?
Quels sont les thèmes d'EPI qui ne nécessitent pas de co-intervention ? Faut-il arrêter de mettre en place des groupes à effectifs réduits en sciences pour les manipulations ou en langues pour travailler l'oral ?
3. Les moyens seront-ils donnés pour que les EPI soient en interdisciplinarité comme annoncé et pas en co-disciplinarité, comme c'est devenu le cas en enseignement d'exploration en lycée ?
4. Je croyais que la pédagogie de projet servait à mettre concrètement en application des éléments vus en classe, leur donner un nouvel éclairage.
Comment fait-on lorsqu'on ne fait plus classe car nos heures sont prises pour l'AP et les EPI ?
5. Comment fait-on pour organiser des projets interdisciplinaires pertinents et concertés si l'on ne rencontre certains de ses collègues (TZR, stagiaires...) qu'à la rentrée ?
6. Comment fait-on si un collègue arrive dans un collège et doit faire un EPI dont il n'a pas participé à l'élaboration ? Est-il obligé de le faire ? Comment fait-on pour prévoir les EPI sur trois ans quand il y a un fort turn-over dans l'établissement ?
7. Où est la « **liberté pédagogique** » quand les enseignants fraîchement arrivés dans un collège doivent faire des EPI décidés par d'autres avant eux ?
8. A combien est quantifié officiellement le temps qu'on va passer en concertation EPI, réunions de cycle, de niveau, conseils d'enseignement, liaisons école collège et collège lycée ? Quel temps reste-t-il alors pour préparer les cours, corriger les devoirs et exercices et remplir les dossiers d'évaluation ?
9. A quoi ressembleront les emplois du temps ? Tous les enseignants auront-ils d'EPI dans des heures barrettes ? Si un enseignant est d'EPI pour la première moitié de l'année, mais pas l'autre (pour cause de nombre impair de classes du niveau), on fait comment ? Si en 2015-2016 je programme un EPI avec un collègue sur un sujet pointu mais que je maîtrise, mais que je change d'établissement en 2016-2017, et que la personne qui prend le poste ne connaît rien au sujet en question et ne veut pas le faire, on fait comment ?
- D'où : peut-on nous obliger à faire un certain EPI ?

10. Si personne ne veut faire d'EPI, que fait-on ?
11. Comment faire si, sur les 8 thèmes, seuls 4 intéressent les enseignants ? Qui se charge des autres ? Le chef d'établissement ?
12. Les EPI sont-ils au choix des élèves ? si oui comment fait-on les emplois du temps pour mettre en barrette toutes les classes ? Les horaires d'EPI seront-ils identifiés dans les emplois du temps des élèves ?
13. Un élève peut-il faire du latin s'il n'y a pas d'EPI langue et culture de l'antiquité ?
14. Comment être sûr que le latin et le grec soient enseignés ?
15. Si en 5^e, l'AP se fait en lettres et que se met en place également l'EPI « langue et culture de l'Antiquité », les élèves n'ont plus que 2,5 heures de français. Quelles parties du programme du cycle 4 sont à conserver en priorité en 5^e ?
16. Comment gère-t-on les emplois du temps des élèves inscrits en langue et culture de l'antiquité ou en langue et culture étrangères et régionales qui suivront 3 thématiques d'EPI dans l'année quand les autres en suivent 2 ? Peut-on les regrouper dans la même classe ? Si oui, ne fallait-il pas « éviter les filières d'élite » ? Si non, comment fait-on ?
17. L'AP pourra-t-elle systématiquement se faire en groupes réduits d'élèves ? Si on décide de financer des co-interventions pour les EPI et qu'on n'a donc plus d'heures pour faire des groupes en AP, comment fera-t-on pour personnaliser dans une classe entière ? Fera-t-on, alors, un cours classique ? Quelles disciplines faisant de l'AP n'auront pas besoin de groupes ?
18. Si on estime que les élèves ont des difficultés dans une discipline et qu'on met de l'AP dans cette discipline pour y remédier, comment justifier que ces élèves auront une heure de cours de moins dans la discipline concernée ? A-t-on acté que les élèves en difficulté ne s'en sortiront pas et donc qu'il est inutile de leur apporter autant de contenu que les élèves des autres collègues ?
19. Les horaires d'AP seront-ils identifiés dans les emplois du temps ?
20. Si personne ne veut participer à l'AP, que fait-on ?
21. Si l'AP est prévu pour apporter du contenu disciplinaire « autrement », c'est en fait un cours ?

Les cycles

- 22.** Si on a une heure de moins dans une discipline, par exemple en histoire géo sur un niveau, quelles parties du programme doivent être basculées sur l'année suivante / l'année précédente? L'IPR ou le formateur peut-il identifier des parties de chaque programme basculables d'une année sur l'autre ? Si non, un tableau pourra-t-il nous être transmis par la suite ?
- 23.** Si l'AP se fait en mathématiques en 6è, les élèves ont une heure de mathématiques de moins. Quelles parties du programme du cycle 3 sont basculables intégralement en CM1 et CM2 ? Comment s'assurer que toutes les écoles primaires du secteur auront traité ces parties du programme ?
- 24.** Comment doit-on gérer les élèves qui changent d'établissement ? doit-on les mettre dans une classe à part en fonction des éléments du programme qu'ils ont travaillé l'année d'avant ? doit-on organiser des modules de rattrapage en dehors des cours ? comment seront-ils financés en dehors des 26h ?
- 25.** Avez-vous prévu des adaptations aux nouveaux programmes pour les élèves qui sont en milieu de cycle, ou les futurs 4elv2 devront-ils ingurgiter en deux ans ce que d'autres feront en 3 ans (lv2 avancée en 5e) ?
- 26.** Pendant les trois prochaines années, à chaque rentrée les élèves vont arriver avec un bagage différent selon qu'ils auront connu un, deux ou trois ans de réforme : les enseignants vont-ils devoir adapter leur programme de 3^e chaque année pendant trois ans ?
- 27.** Comment fait-on pour mettre en place un programme de cycle 3 commun avec toutes les écoles primaires du secteur ? doit-on faire une réunion par discipline avec tous les professeurs des écoles de cm1 et cm2 ? doit-on se réunir entre nous et annoncer nos choix aux professeurs des écoles en conseil école-collège ? comment faire quand des écoles sont à cheval sur plusieurs collèges ?
- 28.** L'enseignement par cycle ne risque-t-il pas de créer de l'incohérence entre les disciplines ? (ex : cohérence chronologique français/histoire, puissance de 10 vues trop tard en maths alors que la physique en avait besoin ...) Si l'on crée cette cohérence cela ne reviendra-t-il pas à faire des programmes par niveaux identiques partout ? Pourquoi dans ce cas ne pas les expliciter ?
- 29.** Êtes-vous sûrs que le privé va appliquer la réforme, comme le prévoient les textes? Ou certains établissements vont-ils contourner les difficultés, comme on l'a vu lors de la réforme des rythmes scolaire? Comment se fait-il que des collèges privés annoncent déjà la création de sections bilingues anglais-allemand alors que la carte des langues n'est même pas publiée.

Les moyens, les DHG ?

- 30.** Quand les manuels seront-ils à disposition sachant que les programmes ne sont pas encore officiels? Financièrement, comment sera pris en compte le changement de tous les manuels de toutes les disciplines pour tous les niveaux de tous les collèges dans le budget 2016 que nous voterons dans nos établissements bientôt ?
- 31.** Quels postes vont être supprimés l'an prochain en sachant qu'il est mathématiquement prouvé que chaque collège perd 20 heures postes avec la réforme ?
- 32.** Chaque classe apportera 29h à notre DHG, or actuellement les grilles étaient légèrement inférieures mais avec la marge d'autonomie donnée en plus, nous avons plus d'heures que ce que nous aurons avec la réforme. Où sont les postes promis en plus ? Quels sont les moyens supplémentaires ?
- 33.** Comment pourrons-nous financer des dispositifs de remédiation avec la réforme : il n'y a plus la possibilité de faire plus de 26h pour un élève, nous ne pouvons pas accepter que l'aide ait lieu à la place des cours car les difficultés se creuseraient et il n'y a plus de moyens d'accompagnement éducatif hors éducation prioritaire ?